

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATIONDIRECTION DE L'ADMINIS-
TRATION GENERALE

SECRET

ANNEE 1967 - N° 387 / PR-MJL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISE :
LE CONTROLEUR FI-
NANCIER

 MIDAHOEN

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU l'accord de Coopération technique en matière de personnel du 24 Avril 1961 entre la République Française et la République du Dahomey et en particulier son annexe relative aux magistrats mis à la disposition de la République du Dahomey ;
- VU la Loi n°61-18 du 8 Juin 1961, portant approbation des traités et accords de Coopération signés le 24 Avril 1961 entre la République du Dahomey et la République Française ;
- VU la Décision n°601 DCT/CTA du 9 Juin 1967 du Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, chargé de la Coopération mettant Monsieur L'ANGEVIN Jean-Pierre à la disposition de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°64/PR-MJL du 12 Février 1966 nommant Monsieur COUZINET Marc, Magistrat, Directeur par intérim des Affaires Civiles et Pénales au Ministère de la Justice et de la Législation ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Est rapporté le Décret n°64/PR-MJL du 12 Février 1966 en ce qu'il a nommé Monsieur COUZINET Marc, Magistrat, Directeur par intérim des Affaires Civiles et Pénales.

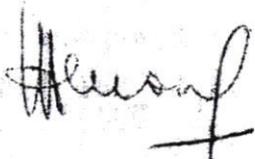
ARTICLE 2. - Monsieur L'ANGEVIN Jean-Pierre, Magistrat, est nommé Directeur par intérim des Affaires Civiles et Pénales au Ministère de la Justice et de la Législation.

ARTICLE 3.-Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS:

- PR4
- MJL10
- Ministères..10
- DG AJL 2
- DB 4
- CF 4
- DC 4
- DI 2
- Solde 4
- MAC 3
- Trésor 4
- SGG 4
- IAA 2
- Gde Chanc... 1
- JORD 1
- Intéressé ...1
- CS 6

Par le Président de la République,
Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
et de la Législation,


G. GBENOU.-

Fait à COTONOU, le 2 Novembre 1967


Le Général Christophe SOGLO -

VU :
Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,


B. BORNA